



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

Service : Division des ressources humaines

Tarbes, le 11 mars 2025

Bureau : Formation continue

Affaire suivie par :
Valentine PEREFARRES / Evelyne DUBERTRAND
Tél : 05.67.76.56.89 / 05.67.76.56.91
Mél : drh65fc@ac-toulouse.fr

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services
de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées

Rue de l'Amiral Courbet
65016 TARBES

à

Mesdames, Messieurs les directeurs d'école,
Mesdames, Messieurs les professeurs des écoles
s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale

Objet : Recueil des candidatures aux formations préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) - Année scolaire 2025-2026

Références :

- Décret n°2017-169 du 10 février 2017 ;
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté ou à une maladie, modifié par l'arrêté du 21 décembre 2020 ;
- Circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI

Un appel à candidature à la formation professionnelle spécialisée et à la préparation aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive est ouvert.

Le parcours de formation se compose comme suit :

- Une préparation à la formation d'une durée de 24 heures précédant le départ en formation ;
- Un tronc commun non fractionnable de 144 heures et comportant 6 modules obligatoires ;
- Deux modules d'approfondissement non fractionnables d'une durée totale de 104 heures ;
- Un module de professionnalisation non fractionnable dans l'emploi d'une durée de 52 heures.

Seuls les professeurs des écoles **titulaires** peuvent se porter candidats à cette formation.

Les candidatures seront donc examinées au regard des modules ouverts à la formation arrêtés au niveau académique et des besoins recensés dans le département.

Les candidats admis à suivre la formation devront participer au mouvement intra départemental afin d'obtenir un poste correspondant au module d'approfondissement souhaité.

Une réunion d'information conduite par M. Franck PEYROU, IEN ASH et Mme Nathalie GREGO, Conseillère pédagogique, aura lieu le :

Jeudi 27 mars à 17H30

A la direction académique des Hautes-Pyrénées

Chaque candidat sera reçu ultérieurement pour un entretien avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dont il dépend.

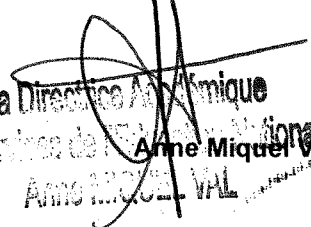
Vous devez donc prendre contact avec votre inspecteur de l'éducation nationale de circonscription afin de fixer une date d'entretien et vous y présenter muni(e) du dossier d'inscription joint en annexe 1.

Cet entretien doit se dérouler **impérativement avant le jeudi 10 avril 2025.**

Les candidats seront informés par courrier du résultat de leur candidature.

Le service des ressources humaines reste disponible pour tout complément d'information.

L'Inspectrice d'Académie,


La Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
Anne Miquel Val
Anne Miquel Val

Pièce jointe :

Annexe 1 : Formulaire de candidature